

LES PHOTOGRAPHES FACE À LA GRATUITÉ

Histoire d'un bénévolat imposé

Depuis l'avènement du numérique, les photographes professionnels font face à l'utilisation contrefaite de leurs images, qui représente souvent une perte de revenus importante et dont il est très difficile d'obtenir des compensations financières. S'ajoutent à cela les demandes de gratuité. Décryptage d'un phénomène grandissant de bénévolat imposé. *Ericka Weidmann*





Les festivals sont depuis 2019 tenus de rémunérer les photographes qu'ils exposent.

“Non, ce n'est pas rémunéré, mais il y aura une super visibilité!”, “Je te permets d'exposer, je ne vais pas en plus te payer”, “C'est une toute petite retouche, tu ne vas pas nous la facturer!”. Cela vous dit quelque chose? Pour la quatrième année consécutive, les États généraux de la photographie⁽¹⁾ relancent leur campagne #Unephotocasepaie avec ces punchlines percutantes mais évocatrices. L'objectif? Sensibiliser le plus grand nombre et rappeler, encore et toujours, l'importance du respect du droit d'auteur. C'est une démarche qui n'est pas sans faire penser à l'initiative du CLAP (Comité de liaison et d'action pour la photographie) lancée lors de l'inauguration

des Rencontres d'Arles en 2018. Cinq agences et collectifs de photographes avaient frappé fort en dénonçant la banalisation de la gratuité pratiquée par les lieux d'exposition, avec la campagne #Payeta-photo. Soutenus par une tribune dans la presse et une pétition réunissant plus de 15 000 signatures, ils avaient mis les pieds dans le plat : à sa 49^e édition, l'un des plus grands festivals photo au monde, dont le budget dépassait les 7 millions d'euros, n'avait jamais envisagé de rémunérer les photographes exposés! Cette action, corrélée à une mobilisation de longue date de la part des organisations professionnelles du secteur et à l'arrivée de la première déléguée à la photographie au sein du ministère de la Culture, Marion Hislen, fait plier le festival, et

quelques autres suivent le mouvement... parfois à reculons. Certains photographes ayant signé la pétition sont discrètement “recadrés” par des directeurs de festivals, qui leur font comprendre que leur prise de position risque de leur fermer des portes... C'est justement le combat que mène l'association CLAP. Sa mission? Dénoncer ces dérives et agir concrètement pour faire respecter les droits des auteurs. Et le chantier est immense, car ces pratiques touchent tous les secteurs de la photographie, sans exception. “De plus en plus de personnes et d'entreprises demandent des shootings gratuits contre de la visibilité. Dans la presse, nous sommes de moins en moins rémunérés, avec des charges non remboursées. Les gens refusent de payer quelque chose qu'ils ne comprennent pas.

Pour eux, ce n'est pas un métier mais une passion, alors pourquoi payer?” déplore la photographe Aurore Rainot.

Être rémunéré... en visibilité

Dans les arts visuels, et particulièrement en photographie, exposer rime souvent avec gratuité. C'est même l'un des secteurs où la non-rémunération se fait dans la plus grande décontraction. La publication d'une circulaire du ministère de la Culture imposant des montants minimaux de rémunération pour les établissements subventionnés fait son apparition dès 2019. Nombreuses sont les structures qui commencent enfin à se conformer aux règles du droit de représentation, même si, comme nous le raconte Frédéric Founès, présidente du CLAP, un responsable de musée en Aquitaine lui avait répondu : “Je mets un point d'honneur à ne jamais verser de droit d'auteur!”, avant de regretter que cette initiative ait eu un effet pervers : “Certaines structures qui respectaient la rémunération en ont profité pour baisser leurs tarifs afin de s'aligner sur les barèmes minimaux.” Pierre Ciot, président de la Saif, nous précise que depuis sa création, il y a plus de vingt-cinq ans, la gratuité est un de leur combat en plus de leur métier principal qu'est la gestion des droits collectifs : “La gratuité n'est pas un phénomène nouveau, cela existe depuis longtemps. Nous avons fait un gros travail pour enrayer ce problème. Nous avons conclu des accords avec des collectivités territoriales qui ont compris qu'il fallait appliquer le droit de représentation publique. Mais c'est difficile de lutter, car tout cela se fait avec le consentement des photographes. Il y en a tant et un tel besoin d'exister que beaucoup acceptent de se montrer sans être payés. L'une de nos recommandations est claire : cette gratuité doit être choisie, jamais subie. Un photographe peut tout à fait décider de donner des images en fonction de la structure ou de l'événement, mais il doit aussi pouvoir refuser sans craindre de pressions, comme ne plus être exposé ou ne plus collaborer avec un titre de presse.” Le sujet demeure sensible, et pour preuve, nombre des photographes que nous avons interviewés ont souhaité rester anonymes. Malgré les avancées, il est encore ardu d'être rémunéré pour exposer. De plus en plus de structures ou de collectivités préfèrent désormais se tourner vers des photographes amateurs ou semi-pros, qui, eux, consentent plus facilement à exposer gratuitement. Conséquence :

des photographes professionnels se retrouvent contraints, par manque d'alternative, à accepter cette gratuité... voire à payer pour être exposés. Et ce n'est pas tout : certains doivent également prendre en charge les tirages, le transport et même l'assurance de leurs œuvres! Du côté des institutions et des festivals, la situation a évolué dans le bon sens, mais pour les collectivités territoriales, le chemin semble encore long. Pour les besoins de cet article, nous avons fait un appel à témoignages auprès de photographes. Et les expériences vécues sont pour le moins rocambolesques : “Récemment, la mairie de Paris m'a contacté pour organiser une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville, raconte un photographe marseillais. La participation financière est estimée à 10 000 €, couvrant l'impression, le montage et le démontage de l'exposition. Ils m'ont proposé de trouver moi-même des partenaires financiers, et si j'y parvenais, ils me reverseaient la somme sous forme de subvention. Je leur ai répondu qu'ils étaient mieux placés que moi pour solliciter ces financements... Finalement, j'ai fini par leur demander de s'aligner sur les recommandations du ministère de la Culture : un minimum de 1 000 € pour une exposition monographique. Je n'ai jamais eu de réponse. En échangeant plus tard avec une autre photographe ayant exposé sur ces mêmes grilles, j'ai découvert qu'elle n'avait jamais perçu de droit de représentation publique.” Un autre photographe originaire du Finistère partage : “J'ai collaboré avec une mairie qui me proposait de me prêter une salle d'exposition, en échange de 10 %

En photographie, exposer rime encore trop souvent avec gratuité

de commission en cas de vente de tirages.” Sur le thème encore une fois de l'exposition, une photographe de l'Essonne nous raconte : “Je reçois de plus en plus de demandes pour des expositions clés en main, gratuitement, contre de la visibilité. Parfois, certaines structures acceptent de me payer mais annulent au dernier moment car, entre-temps, elles ont trouvé un photographe prêt à exposer gracieusement.” Quelquefois, la rémunération est si faible que cela s'apparente à de la gratuité : “J'ai participé à un festival photo, j'ai fourni la quasi-totalité des tirages encadrés et j'ai touché 180 € de droits, poursuit la photographe. Ils sont allés jusqu'à utiliser une de mes photos pour l'affiche officielle de l'événement. Quand j'ai demandé si j'allais être payée pour ça, on m'a répondu : « Non, pas du tout! »”

La gratuité comme norme et non plus comme exception
Aujourd'hui, certains secteurs ne cherchent même plus à rémunérer les photographes, au motif qu'avec le numérique, “tout le monde peut prendre des photos”. Ce n'est pas complètement faux : oui, tout le monde peut faire des photos. ➤



Concerts
De nombreux événements demandent des photos en échange d'entrées aux photographes.

(1) Les États généraux de la photographie sont portés par plusieurs organisations : l'ADAGP, Les Agents associés, Les Filles de la photo, France PhotoBook, la Saif, l'UPP, le Réseau Diagonal et le CLAP (jusqu'en 2024 pour ces deux derniers).

Le spectacle vivant, pourtant sensible à la précarité des artistes, semble faire la sourde oreille

Mais est-ce que tout le monde est photographe ? Et surtout : est-ce que le résultat est comparable ? Le spectacle vivant, secteur pourtant sensible à la précarité des artistes, semble faire la sourde oreille quand il s'agit de payer les photographes. Pour preuve, les nombreuses situations vécues par des photographes, qui nous racontent leurs mésaventures entre absurdité et dépit : *“Un de mes commanditaires m'a mis la pression pour que je lui livre les photos d'un événement en urgence. Une fois les fichiers reçus, il m'annonce qu'il n'y aura finalement pas de paiement. Mais il m'a « rassuré » : mes images allaient être créditées.”* Le crédit photo entre souvent comme monnaie d'échange, alors que c'est simplement la loi : le Code de la propriété intellectuelle impose que le nom de l'auteur soit toujours mentionné. Ce n'est pas une faveur, c'est un minimum. *“En 2024, j'ai couvert plus de 100 concerts et j'ai vendu pour... 1 000 € de photos, témoigne anonymement un photographe. Proposer une rémunération devient de plus en plus rare, c'est presque une anomalie à présent. Quand je demande à être payé pour l'utilisation de mes clichés à des fins promotionnelles, c'est généralement un non catégorique. Parfois, c'est même une réponse méprisante, voire insultante. Et fréquemment, mes photos sont employées sans même être créditées. Je passe mon temps à faire le gendarme. La presse n'achète plus de photos, les festivals et les salles exigent des images gratuites. Et de plus en plus souvent, ils nous font signer des contrats pour avoir des photos en échange des autorisations d'en faire !”* Emmanuelle Nemoz, photographe de concert implantée en Haute-Savoie, abonde : *“Lorsqu'on demande une rémunération pour l'usage de nos clichés à des fins promotionnelles, la réponse est pratiquement toujours la même : « On n'a pas de budget pour ça. » Pourtant, le budget existe bien pour les graphistes ou les vidéastes. Je travaille près de la Suisse romande, où il est normal de rémunérer les photographes. La différence de mentalité est flagrante. En France, seuls*

quelques gros festivals paient leurs photographes officiels. Pour les autres ? Il faut se contenter de faire du bénévolat en échange d'un badge. Un jour, la production d'Ibrahim Maalouf m'a contactée pour photographier son concert à Paris. Quand j'ai demandé quel était le budget prévu, ils m'ont finalement répondu qu'il y avait eu une erreur et qu'ils avaient déjà suffisamment de photographes. Je me souviens également d'un manager qui m'a dit : « Mais enfin, c'est mon artiste sur la photo, il ne va quand même pas payer pour ça ! » Je lui ai simplement répondu : « Quand votre artiste fait une photo d'identité pour son passeport, c'est gratuit aussi ? »”

Et dans la presse ?

Il y a déjà plus de dix ans, une iconographe me racontait comment sa rédaction gérait le budget photo : trois enveloppes bien distinctes. La première, à 0 €, pour dénicher des photos gratuites – évidemment la priorité. La deuxième, un petit budget de quelques centimes pour piocher dans les microstocks (grandes banques d'images au forfait) lorsque rien de gratuit n'était trouvé. Et la troisième, à ouvrir le moins possible, réservée à l'achat de photos d'archives ou aux commandes sur mesure. Depuis, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé... Pierre Ciot, président de la Saif, ne mâche pas ses mots : *“La presse, c'est terrible ! La loi impose que les photographes soient payés comme des salariés, mais la règle d'or reste d'obtenir des images gratuites. Quand ils ne trouvent pas, ils acceptent de payer... mais toujours en négociant les prix au plus bas avec l'excuse préférée : « On n'a pas de budget ! » Pourtant, si tu insistes un peu, tu t'aperçois qu'il y a bien du budget !”* La presse vit cependant une crise depuis des années. Les dépenses de consommation des ménages pour la presse sont passées de 8,2 milliards d'euros en 2010 à 4,1 milliards en 2021, note le ministère de la Culture dans un rapport, ce qui se ressent dans l'économie des médias, engendrant certains travers. Un classique de la campagne #Unephotocasepaie : *“On te paie déjà pour la version papier, on ne va pas repayer pour le Web !”* C'est un point sur lequel il faut se méfier, car derrière une rémunération peut se cacher de la gratuité. À titre d'exemple, le CLAP a permis d'annuler le contrat abusif d'un hebdomadaire français. Imaginez : vous décrochez une commande dans un magazine important... la fierté de votre maman assurée ! Vous livrez vos photos, vous attendez

vos photos, vous attendez votre pige (type de paiement prévu dans la presse), et là, surprise... Pour toucher votre paiement, vous devez accepter un contrat vous faisant céder en exclusivité mondiale vos droits d'exploitation pour 99 ans. En clair, vous êtes payé pour la prise de vue, mais pas pour l'usage ni l'exploitation des images. Et le pire ? Le journal peut revendre vos clichés à des tiers sans que vous soyez rémunéré (syndication). En somme, c'est une photographie perdue pour son auteur. Il est essentiel de rappeler qu'un photographe doit être rétribué pour la réalisation d'une commande mais que le commanditaire doit en plus verser des droits pour son utilisation, qui doit être limitée (support et délais) et précisée dans un contrat de cession de droits. Dans le cadre d'une commande et d'une première publication, le groupe de presse peut demander des droits supplémentaires, mais la rémunération doit alors en tenir compte et l'emploi doit être clairement défini. Comme le confirme Orianne Vuillerod, une photographe généraliste du Sud-Est : *“Il m'est arrivé plusieurs fois d'être payée pour des photos, mais pas pour leur utilisation, et je n'ai pas toujours été créditée.”* Outre le crédit, la gratuité, en presse comme ailleurs, reste monnaie courante : *“Il y a beaucoup de publications qui ne rémunèrent pas, témoigne une photographe du Finistère. Celle qui m'a le plus choquée, c'est*



© ALEXIS PRAZOUMIAN

“NON
CE N'EST PAS
RÉMUNÉRÉ,
MAIS IL Y AURA
UNE SUPER
VISIBILITÉ !”

ENTENDU DANS UN COMITÉ DE RÉDACTION.

UNE PHOTO.
ÇA SE PAIE.

“Une photo, ça se paie”

Depuis quatre ans, les États généraux de la photo lancent une campagne de sensibilisation à la gratuité à l'occasion des Rencontres d'Arles.



Médias
La gratuité est monnaie courante dans certaines rédactions.

une revue photo qui organise des appels à projets. J'ai participé, je n'ai jamais été informée que mes images avaient été publiées. Quand j'ai demandé qu'on m'envoie l'exemplaire où je figure, on m'a répondu que je devais l'acheter... parce que l'impression coûte cher !”

Les concours, nouvelles formes de gratuité

Les prix et concours sont de plus en plus pointés du doigt par les photographes et les professionnels du secteur. Certaines organisations en ont même fait leur fonds de commerce ! Avec des frais de participation qui deviennent plus fréquents et des contreparties toujours plus réduites, la balance semble pencher du mauvais côté. *“Un travail gratuit n'a jamais été une récompense et encore moins une consécration”,* note Olivia Delhostal, de l'agence Modds et cofondatrice du CLAP. Tout récemment, ce dernier a dénoncé un concours lancé par le ministère de l'Aménagement du territoire et celui de la Transition écologique. À l'occasion de

leur 80^e anniversaire, les photographes (amateurs et professionnels, comme précisé dans le règlement) étaient invités à reproduire des clichés d'époque. La récompense ? Une publication dans le magazine *Fisheye* et une exposition pour les dix finalistes sur le site du ministère, sans aucune rémunération. Selon le CLAP, c'est une dérive : *“Sous couvert d'un jeu-concours, les ministères obtiennent gratuitement la production et l'usage des photographies lauréates, et ce, pour dix ans, afin de communiquer et de célébrer leur anniversaire.”* L'association regrette que dans le cadre d'un événement d'une telle ampleur, les ministères n'aient pas commandé ces images à des photographes professionnels, avec une rémunération légitime couvrant à la fois la production et les droits d'utilisation. De son côté, le ministère de la Transition écologique a répondu par voie de presse dans *Télérama* (le 23 avril dernier), en précisant : *“Il s'agit d'un concours photo notamment tourné vers les amateurs. La publication des photos gagnantes dans un*

magazine professionnel est, dans ce cadre, une récompense très valorisante.” Il y a encore du chemin à faire ! Comment dès lors mettre fin à ces pratiques pour un meilleur respect de la valeur du travail des créateurs ? Certains, comme à la Saif, encouragent les photographes à ne plus accepter la gratuité. Être photographe, c'est un métier, et il mérite d'être rémunéré. Un collectif de professionnels réclame une continuité de revenus : *“Les créateurs et créatrices doivent être reconnus comme de vrais travailleurs.”* Un rêve qui pourrait prochainement devenir réalité ! Le projet de loi porté par la sénatrice écologiste Monique de Marco vise à offrir aux métiers des arts visuels une rétribution minimale régulière, à l'image des intermittents du spectacle. Pour en bénéficier, les photographes devront justifier d'au moins 300 heures de travail annuelles, ce qui leur garantirait 1 212 € net par mois. Une avancée concrète qui montre que le métier de photographe est bel et bien un vrai métier – et qu'il doit être rémunéré à sa juste valeur.